



Rédacteur en Chef : S.Géhan

Rédacteur adjoint. L. Hébert

Webmaster : D.Dona

Quoi des Brumes

Mai 2010

Dans ce numéro :

Edito	1
Mutations	2
Non au plan de rigueur	3
UGFF : Retraites	4
UGFF : Retraites	5
La chanson du mois	6
Une Chronique	7
Bilan de la Douanes / Sécurité sociale	8
Mobilisation du 27 Mai	9
Ali Gator	10
Le coin AFP	11

Edito : Ca va chier !

Alors ça y est ! La grande propagande gouvernementale sur les retraites a officiellement commencé. On sort le Woerth dans toutes les émissions possibles et imaginables, à croire qu'il est le seul à croire à son idéologie ultralibérale. Et une fois encore, on va nous faire culpabiliser, on va diviser, on va polluer les débats avec des chiffres erronés (espérance de vie, calcul de retraite des fonctionnaires, déficits, et j'en passe), on va nous mentir, on va refuser de faire le bilan de réformes passées qui n'ont pas fonctionné.

Le gouvernement souhaite nous faire partir plus tard (alors que l'âge moyen de fin d'activité **imposée** aujourd'hui est déjà de 59 ans !), nous faire cotiser plus longtemps, sans jamais vouloir créer de cotisation sur les revenus financiers (environ 122 milliards), les défiscalisations en tout genre (environ 140 milliards), les exonérations de cotisations (environ 30 milliards), sans s'attaquer à une véritable politique de l'emploi, sans vouloir augmenter les salaires.

Pourtant, une simple augmentation des cotisations de 0.2% et une augmentation des salaires de 1.7% permettrait l'équilibre. A chaque embauche de 100.000 chômeurs, ce sont 2 milliards supplémentaires qui abonderaient les caisses. La taxation des dividendes, stock options ou revenus défiscalisés rapporterait encore des milliards supplémentaires !!! Alors il est où les problème Nous avons un système qui fonctionne à merveille, que beaucoup nous envie, et il faudrait, au nom d'une idéologie prônée par quelques uns à grand coup de propagande, liquider ce qui va bien ?

Et bien non. **Nous devons le refuser. Refuser de travailler au delà de 60 quand une retraite pleine à 60 ans pour tous est possible avec une simple réforme du financement. Refuser la baisse de toutes les retraites et de toutes les pensions pour accentuer encore l'appauvrissement de certaines populations, dont celle des fonctionnaires. Exiger une vraie politique de l'emploi et une revalorisation qui seraient aussi des solutions au retour à l'équilibre.**

Oui, une réforme est nécessaire, mais certainement pas celle de la destruction sociale.

Salariés du public, salariés du privé, retraités, étudiants, chômeurs, travailleurs précaires, nous ne sommes pas les chiens galeux du capitalisme, nous ne devons pas nous laisser traiter comme des moins que rien. Fonctionnaires, nous ne sommes pas les privilégiés que certains veulent laisser croire ! Nous ne pouvons accepter d'en sacrifier d'avantage en regardant les 20% les plus riches s'enrichir sur le dos des 80% de la population. Battons-nous pendant qu'il est encore temps !

Le SNAD CGT du Havre vous proposera une RMIS de 3 heures sur le thème des retraites dès que possible, pour vous démontrer que d'autres choix sont possibles, sans que cela nuise ni aux salariés, ni à la compétitivité des entreprises, bien au contraire !

(Question subsidiaire : quelle sera la **perte mensuelle de retraite** d'un indice 416 occasionnée par le passage des 6 derniers mois aux 25 dernières années ? **a. 75 € b.192 € c.278 €** . Vous avez répondu "c" ? Bravo, c'est gagné ! ou plutôt non, ce sera perdu... Et plus l'indice est élevé, pire c'est !!!

A Bon entendre !

Groupe de travail du 31 mars 2010

Révision du règlement particulier « Mutations »

La délégation CGT a alors donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Nos travaux sur la refonte du règlement particulier « Mutation » interviennent dans un contexte extrêmement tendu du fait des restructurations de plus en plus brutales. Avant même de parler du fond, nous avons une question : le RP mutation trouvera-t-il réellement à s'appliquer ?

En effet, des directeurs se permettent actuellement d'annoncer leurs futures mutations aux agents alors que la CAP centrale ne s'est pas encore réunie. D'autres (et parfois les mêmes) brandissent les dispositions de la loi « mobilité » pour presser des agents de s'inscrire hors période alors que le sort de leur unité n'a pas été abordé en CTP...

En admettant que l'exercice auquel nous allons nous livrer ait du sens, nous pouvons donner acte à vos services que le document qui vous nous avez fourni gagne en lisibilité par rapport à l'ancien texte.

Voilà pour la forme.

Sur le fond, il ne peut s'agir pour nous que d'un document d'étape. En effet, un certain nombre de points essentiels n'ont pas été abordés :

1- le décompte des points. Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, le système actuel tiré uniquement de l'échelon détenu fausse les situations du fait de règles d'avancement et de reclassement qui changent constamment avec de nombreux enjambements ou inversions de carrières.

2- la « règle des trois ans » qui lèse les agents lors de leur première affectation et qui, vous l'avez reconnu implicitement, montre actuellement ses limites doit être abandonnée.

3- la gestion des postes à profil ne nous convient absolument pas, comme les organisations syndicales vous l'ont déjà dit unanimement.

Comme vous pouvez le constater, le travail sur ce dossier est encore long. Nous pouvons envisager qu'une version provisoire de ce document soit présentée au prochain CTPC pour valider certaines avancées dès la prochaine campagne de mutations mais les points que nous venons de soulever

devront se traduire ensuite dans un document plus pérenne. »

La DG a opposé une fin de non-recevoir sur la « règle des trois ans » pour les stagiaires (alors que ses propres études prouvent que le « fort turn-over » a repris de plus belle après une pause de trois ans...). Elle a également refusé de tenir compte des objections unanimes des organisations syndicales sur la gestion des postes à profil, allant même jusqu'à prétendre que son but n'était pas de les multiplier alors que c'est un but affiché par « Cap 2012 » !

Concernant le barème de décompte des points, la Direction générale a annoncé que son intention, à l'ouverture des discussions sur les mutations, n'était pas de le revoir car cela pouvait entraîner des changements éventuellement importants dans le classement de certains agents entre eux.

Elle a reconnu malgré tout que les arguments présentés par le SNAD CGT pour un autre système de classement étaient fondés et que, si les autres organisations syndicales y étaient également favorables, les discussions pourraient s'étendre à ce sujet mais dans un calendrier plus long. En effet, un premier texte sans changement sur le barème des points serait soumis au prochain CTPC pour une application en 2011, un éventuel autre mode de classement n'étant intégré que plus tard.

Nous nous sommes exprimés les premiers lors du tour de table et avons indiqué que nous n'avions pas de problème sur le calendrier puisque c'est celui que nous suggérons dans notre déclaration préalable. Nous avons surtout rappelé pourquoi le décompte des points uniquement en fonction de l'échelon était injuste et le devenait de plus en plus. En effet, les règles de reclassement et de reconstitution de carrière changent fréquemment produisant de plus en plus souvent des « enjambements » ou inversions de carrière (les bénéficiaires de nouvelles règles plus favorables sont classés à des échelons plus élevés que leurs prédécesseurs, à situation équivalente). Il est actuellement impossible de faire bénéficier rétroactivement des règles plus favorables aux agents déjà en poste. Dans ces conditions, baser le classement pour les mutations

presque exclusivement sur l'échelon détenu ajoute une injustice en matière de mutation aux injustices en matière de rémunération et de carrière. Dans ces conditions, le SNAD CGT a décidé à l'automne 2008 d'aller au delà du constat et de formuler d'autres propositions de décompte des points en observant la pratique dans d'autres administrations (ce qui nous avait amené à écarter le critère de « l'ancienneté de la demande »). Il ne s'agit bien que de propositions pour ouvrir le débat, pas de positions définitivement arrêtées.

L'ensemble des organisations syndicales présentes a alors affirmé partager les constats exprimés et s'est déclaré en faveur de l'ouverture d'une concertation sur ce point.

La Direction générale a pris acte de cette unanimité et accepté d'ouvrir les discussions sur ce sujet dans les conditions proposées.

Dans cette attente, les évolutions proposées par le nouveau texte permettent surtout de gagner en lisibilité et parfois en souplesse (extension de la période de radiation du tableau).

L'évolution positive la plus significative, sur notre proposition, concerne la fin de l'annualisation des **rapprochements de conjoints** (ce qui devrait les rendre possibles vers des départements enregistrant peu de mouvements chaque année).

Dans un sens défavorable, il faut principalement noter l'extension du domaine des « postes à profil » et des restrictions aux mutations vers les DOM en fonction de l'âge. Ce dernier point n'est cependant pas encore totalement bouclé. Nous avons certes convenu que des services de La Réunion connaissent parfois des difficultés de fonctionnement car il arrive que des agents mutés soldent leurs congés puis fassent valoir leurs droits à retraite sans jamais rejoindre leur poste de travail. Cependant, la restriction générale empêchant la mutation Outre-Mer de tout agent susceptible de faire valoir ses droits à retraite serait totalement disproportionnée. Nous avons proposé que la mutation soit prononcée sous réserve d'un engagement de servir effectivement pendant deux ans. Il s'agirait certes d'un engagement moral mais l'administration pourrait, une fois n'est pas coutume, faire confiance à ses agents...

La sous-directrice a annoncé réfléchir à la question d'ici au CTPC.

Politiques publiques

Non à un plan de rigueur

Pour rassurer les spéculateurs et les marchés financiers, le gouvernement prépare un nouveau plan de rigueur.

Selon la ministre de l'Economie, les dépenses publiques, hors charges d'intérêt de la dette, seront gelées en valeur pendant trois ans, c'est-à-dire qu'elles ne suivront pas l'inflation (prévue à 1,5 % en 2011, 1,75 % en 2012 et 2013).

Ces économies se traduiront par la réduction des moyens des services publics et la baisse des effectifs. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite va se poursuivre, ce qui implique la suppression de 34 000 postes par an. 100 000 ont déjà été supprimés.

Une hausse des impôts est aussi envisagée, notamment sous la forme de l'augmentation de la TVA. En contrepartie, le gouvernement s'apprête à réduire les « niches fiscales » à hauteur de 5 milliards d'euros, sur un total de 70 milliards.

Au moment où le chômage demeure massif et l'économie est atone, un plan de rigueur est nuisible et inadmissible.

Une éventuelle hausse de la TVA va amputer le pouvoir d'achat, notamment celui des ménages à revenu modeste ; elle va peser sur la consommation qui est le principal facteur de la croissance économique.

La suppression des postes et la baisse des dépenses publiques utiles auront les mêmes effets pervers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui réduit les moyens d'intervention de la puissance publique, la Cgt revendique une véritable révision des politiques publiques. Ces politiques doivent être favorables à l'emploi, à l'amélioration des moyens des services publics, à la réduction des inégalités sociales et à l'amélioration du potentiel productif du pays.

Cela implique de revoir à la fois les dépenses et les recettes de l'Etat.

La fiscalité est de plus en plus favorable aux contribuables les plus riches. L'existence d'un « bouclier fiscal » limitant les impôts à 50 % du revenu imposable conduit à ce que tout nouvel impôt soit supporté par les catégories de revenu inférieures.

Il est scandaleux que les charges de la dette publique qui alimentent les capitaux financiers deviennent pratiquement le poste le plus important du budget de l'Etat et pèsent sur les dépenses utiles.

Il en est de même en ce qui concerne la prise en charge des exonérations de cotisation sociale ou encore le crédit d'impôts recherche et plusieurs « niches fiscales ».

La Cgt demande une mise à plat de l'ensemble des aides et des exonérations fiscales et sociales pour en supprimer celles qui ne sont pas justifiées du point de vue économique et social.

La Cgt revendique également une réforme de la fiscalité. Il faut supprimer le bouclier fiscal et accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu. Il faut aussi revoir l'impôt sur les sociétés pour favoriser l'investissement productif et pénaliser la tendance à la distribution des dividendes aux actionnaires.

Montreuil, le 10 mai 2010



Signez la pétition en ligne

Monsieur le Président de la République,

Au moment où l'avenir des retraites du public comme du privé est en jeu, je tiens à vous faire savoir par cette pétition qu'il est primordial de :

- ▶ garantir le droit à la retraite à 60 ans ;
- ▶ reconnaître la pénibilité par un départ anticipé ;
- ▶ assurer une pension au moins égale à 75 % du salaire et en aucun cas inférieure au Smic pour une carrière complète,
- ▶ stopper l'allongement de la durée de cotisation ;
- ▶ prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée.



Le financement des régimes et la nécessaire revalorisation des retraites passent par l'élargissement de l'assiette de cotisation à toutes les rémunérations, le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Je serai très attentif(ve) aux mesures que vous allez proposer et vous montre, par ma signature, ma détermination à vouloir assurer l'avenir de ma retraite ainsi que celui de notre système solidaire.

Lien internet : <http://www.cgt.fr/spip.php?article37297>

LA RETRAITE, DE PLUS EN PLUS TARDIVE



La CGT dénonce la campagne fallacieuse de l'association « Sauvegarde Retraite »

- Communiqué CGT Fonction Publique -

La CGT dénonce la campagne de l'association « Sauvegarde Retraites » qui fait état d'un prétendu « pillage » des caisses de retraites complémentaires du privé AGIRC et ARRCO par l'IRCANTEC.

Première erreur de « Sauvegarde Retraites », l'IRCANTEC n'est pas un régime spécial des « fonctionnaires contractuels et élus ». Elle est la caisse de retraite complémentaire des contractuels de droit public des administrations, des collectivités locales, et des établissements publics, mais elle est aussi la caisse complémentaire de nombreux salariés de droit privé des établissements publics industriels et commerciaux. Le régime de base de tous ces salariés est le régime général. L'IRCANTEC est aussi la caisse de retraite des médecins hospitaliers et des élus des collectivités locales.

Une réforme de l'IRCANTEC en 2008, que la CGT a combattue, conduira à terme à une baisse de 25 % du montant des pensions, à une hausse des cotisations, à une baisse de la valeur de service du point, et à la constitution d'une réserve de 15 milliards d'euros.

Tout au contraire de ce que prétend "Sauvegarde retraites", c'est l'IRCANTEC qui va financer sur ses réserves les conséquences de la réforme de la Poste voulue par le gouvernement !

A l'occasion de la transformation de la Poste d'établissement public en société anonyme à compter du 1er mars 2010, les nouveaux recrutés de la Poste dépendront des caisses de retraites des salariés du privé (ARRCO et AGIRC), alors que les anciens recrutés contractuels de droit privé dépendront toujours de l'IRCANTEC. Donc les jeunes n'alimenteront plus la caisse de leurs retraités ce qui aura pour conséquence de mettre en difficulté la caisse de l'IRCANTEC.

Il est prévu qu'une négociation s'ouvre pendant 6 mois entre AGIRC-ARRCO et IRCANTEC sur une compensation financière au profit de l'IRCANTEC, comme dans tous les cas semblables. En l'absence d'accord entre les deux régimes à l'issue de cette période, c'est l'Etat qui fixera les conditions de la compensation. La CGT considère très probable que le gouvernement souhaite décider lui-même d'une compensation la plus faible possible pour l'IRCANTEC afin que celle-ci puise dans ses réserves pour assumer le coût de la transformation de statut de la Poste.

En effet, l'AGIRC et l'ARRCO seront en 2010 en déficit dit "technique", ce qui les contraindra à puiser dans leurs réserves financières. Cette situation est le résultat direct non seulement de la crise, mais aussi du refus du MEDEF de toute augmentation de cotisation. En comparaison la situation de l'IRCANTEC est plus saine, avec pour l'instant un excédent et une réserve financière de 5 milliards, devant passer à 15 milliards, inutilement du point de vue de la CGT.

Tout au contraire de ce que prétend "Sauvegarde retraites", si la compensation n'est pas à la hauteur de ce qui a été chiffré par la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est l'IRCANTEC qui assumera les conséquences de la réforme de la Poste voulue par le gouvernement ! De ce fait, le régime risque de se trouver en difficulté, ce qui justifiera une nouvelle réforme avec une nouvelle baisse du rendement.

Il n'est pas question pour la CGT d'opposer les salariés du privé et ceux du public comme essaye de le faire par voie de presse l'association « Sauvegarde Retraites ».

La CGT demande au gouvernement d'assumer les conséquences de ses choix et de compenser cette charge supplémentaire.

Dans ce cadre, l'opération de l'association "Sauvegarde retraites" correspond parfaitement aux objectifs du pouvoir, qui sont de préparer une nouvelle baisse du rendement des caisses de retraites complémentaires aussi bien dans le public que dans le privé. En effet, elle s'appuie sur une propagande anti-fonctionnaires destinée à diviser les salariés, dans le cadre du débat général sur la réforme 2010 des retraites.

La CGT a d'ores et déjà engagée une grande campagne d'information, pariant sur l'intelligence collective et la connaissance partagée des grands enjeux de la retraite avec la proposition d'une maison commune des régimes de retraite.

Les poissons sont des cons (Ode à la décroissance)

Y a deux poissons dans mon étang

Ça va nageant, ça vit content

Ça se croise par-ci par-là

Un p'tit salut un p'tit: "Ça va?"

Deux tout jolis mignons poissons

Qu'ont tout plein de place pour s'ébat-
tre

Si bien qu'ils se sont dit: "Croissons!"

Le lendemain ils étaient quatre

Y a quatre poissons dans mon étang

On s' voit de loin, mais plus souvent

Dessous les feuilles des nénuphars

Ou quand on prend le frais le soir

"Ma chère, comment allez-vous?

Et les enfants?" "Ça viendra vite

Plus tard ils prendront soin de nous..."

Le lendemain ils étaient huit

Y a huit poissons dans mon étang

Qui r'muent la queue en gigotant

C'est pas encore un club de foot

Mais ça fait du mond' qui glougloute

Et qui zigzague joyeux foutoir

Les maigrichons frôlent les balèzes

Que chatouillent les p'tits rigolards

Le lendemain ils étaient seize

Y a seize poissons dans mon
étang

Qui chassent les mouches et les
vers blancs

Ça gobe ça croque et ça avale

C'est des gloutons c'est des mor-
fales

On aurait tort de se priver

De la graille y en a tant qu'on
veut

Y a qu'à s' servir y qu'à bâfrer

Le lendemain z'étaient trente-
deux

Sont cinq cent douze, quelques
jours plus tard

Commence à y avoir un écart

Entre quelques poissons nantis

Et la masse des plus petits

Eh c'est la nature et ses lois

Disent d'éminents poissons sa-
vants

Certains ont des besoins plus
grands

D'autres mérites ou d'autres
droits

On pourrait penser qu'au moment

Où ils s' trouvent plus d' mille
dans l'étang

Bien qu'ils aient pas inventé l'eau
tiède

Il se trouve un poisson qui plaide

Pour qu'on réfléchisse un p'tit
peu

Y a moins d' plancton moins d'as-
tics

Mais réfléchir, mon bon monsieur

C'est trop d'mander à ces bes-
tiaux

Les v'là huit mille et des poussières

Dans mon étang et ça se serre

Mais sans s'inquiéter pour autant

La poissecaille ça vit au présent

Changer d'art de vivre? Jamais

Y a pas d'autre route et d'ailleurs

Celui qui n' croit pas au progrès

Qu'il aille se faire pêcher ailleurs!

Combien sont-ils on ne sait pas

Un tas une foule un magma

Qui remplit quasi tout l'étang

Et qui se dit: Et maintenant?

Eh bien amis croissons croissons

On fait ça d'puis la nuit des temps

Y a qu' ça qu' est vrai y a qu' ça qu'
est bon

Hardi haut les coeurs en avant!

Y a plus d' poissons y a plus
d'étang

Rien qu'un gros trou un peu puant

Où même les chats ne rôdent plus

Ou alors ceux qui s' sont perdus

Plus d' papillons plus de roseaux

Plus d' libellules jouant sur l'eau

Si vous voulez mon opinion:

Les poissons sont des cons!



Vidons le bocal ! Agone - La chronique d'Alain Accardo



Au soir des élections régionales, comme il est de tradition pour l'ensemble des participants, je me suis déclaré satisfait des résultats. Certes, j'avais bien quelques petites raisons d'être

dépit : la bigoterie alsacienne avait conservé à la droite sa seule et unique région ; le racisme fascisant avait repris des couleurs ; l'opportunisme cohn-bendiste faisait encore illusion et surtout l'imposture socialiste se voyait encouragée à tromper de nouveau les Français. Mais cette déconvenue était plus que compensée par le triomphe éclatant de mon propre parti, celui des abstentionnistes : « plus d'une moitié de l'électorat a boudé les urnes », comme on le coassait dans la mare médiatique, sans d'ailleurs se préoccuper d'analyser plus profondément l'embarrassant phénomène. Il est tellement plus excitant de spéculer sur les futurs présidentiables ! Des commentateurs moins chabotisés que nos journalistes et nos politologues auraient pu faire quelques remarques instructives. Essayons de suppléer à leur déf a i l l a n c e .

Il est clair qu'une part croissante de l'électorat, qui sera un jour largement majoritaire, a enfin compris que le système du parlementarisme bourgeois est un stratagème qui consiste, sous apparence de démocratie, à faire avaliser par les petits et moyens salariés des politiques favorables, à tous les niveaux, aux intérêts des gros possédants, des affairistes et des spéculateurs, toutes catégories de profiteurs que les politiciens comme Mme Lagarde appellent « les forces vives de la nation », mais que nous sommes de plus en plus nombreux à appeler des mafias. Au train où vont les choses il n'y

aura bientôt plus que les fétichistes de l'urne et du bulletin de vote pour répondre aux convocations électorales. Les gens avertis, désormais indifférents à la question de savoir s'il vaut mieux se faire pendre à un croc de boucher par la vraie droite ou écorcher vifs par la fausse gauche, s'abstiendront d'aller bêler leur soumission à leurs égorgeurs.

« Mais, m'objectera-t-on, n'est-ce pas là faire le jeu des forces réactionnaires ? » De grâce, qu'on m'épargne cette rhétorique éculée ! Où et quand avez-vous vu, depuis plus de vingt ans que dure la contre-révolution néolibérale, de Reagan et Thatcher en Bush et Blair, de Mitterrand et Jospin en Fillon et Sarkozy, que des élections prétendument démocratiques aient abouti, dans les sociétés occidentales, à autre chose qu'à renforcer la spoliation et l'asservissement des peuples en leur extorquant leur consentement dans un isolement ? Quand par extraordinaire une population a réussi à exprimer massivement son opposition à l'entreprise de démolition sauvage de notre civilisation par la mondialisation capitaliste, comme lors du référendum sur le projet de constitution européenne, tous les pouvoirs en place se sont carrément assis dessus. Croyez-vous sérieusement que nos aïeux se sont farouchement battus pour la démocratie, pour laisser s'instaurer au bout du compte la mascarade à laquelle nous persistons à donner ce nom ?

Étant donné qu'aujourd'hui, à tort ou à raison, nous répugnons à répondre par la violence à la violence des institutions capitalistes, le refus de jouer les comparses ou les benêts dans la sempiternelle farce électorale cesse d'être une coupable abstention pour prendre une signification propre-

ment révolutionnaire : puisque le capitalisme est comme un poisson dans l'eau trouble de la manipulation électorale, alors ôtons-lui l'eau de son bocal. « Mais dans ce cas, insistera-t-on, le Pouvoir de l'Argent pourra continuer à exercer ses méfaits avec simplement le soutien d'une infime minorité de complices ! » Peut-être bien, mais il ne pourra plus, avec le soutien d'une majorité de dupes, prétendre être le pouvoir du peuple et il n'y aura plus lieu de parer du nom de démocratie la dictature avérée du Capital. On en aura fini avec le mensonge du régime actuel qui lui permet, de toute manière, de gouverner au nom du peuple contre le peuple. Cette clarification est la seule voie pour mettre un peu de clarté et d'honnêteté dans un jeu politique complètement pervers par les mafias régnantes de droite et de « gauche ». On verra alors où et qui sont les véritables partisans de la démocratie, et la lutte des classes retrouvera son vrai visage.

A l a i n A c c a r d o
Chronique initialement parue dans le journal La Décroissance, du mois de mai 2010.

-
Alain Accardo a publié plusieurs livres aux éditions Agone : De notre servitude involontaire (2001), Introduction à une sociologie critique (2006), Journalistes précaires, journalistes au quotidien (2006), Le Petit Bourgeois Gentilhomme (2009).



Si tu veux un bilan de la Douane, prends ton BIC !

10 ANNÉES DE MODERNISATION

Doublement sur 10 ans de la valeur des marchandises saisies (de 565 millions d'euros à 1 104 millions d'euros)

1 831 emplois restitués sur 10 ans

956 services supprimés sur 10 ans

NOUVEAUX MÉTIERS DE LA DOUANE

Refonte complète des métiers des bureaux de douane en 2009

51% des agents formés aux nouveaux métiers en 2009

Intensification des formations aux moyens de haute technologie (scanners mobiles, patrouilleurs garde-côtes, avions et hélicoptères, systèmes informatisés d'analyse de risque, dématérialisation du dédouanement et des procédures fiscales, etc.)

PILOTAGE PAR LA QUALITÉ, LES AGENTS AU COEUR DE LA DÉMARCHE

3 776 prises en charge sociale individualisées en 2009

31 % des postes attribués par sélection sur profil

Poursuite de la démarche Marianne sur l'accueil des usagers

Reconduction en 2009 de la **certification AFAQ/ AFNOR** des renseignements tarifaires contraignants (RTC)

Lancement de la démarche qualité «3 S» (service, simplicité,

sécurité) en matière de dédouanement

Engagement de la douane en faveur de la diversité en 2009 avec la création d'une **classe préparatoire** spécialisée

Sécurité sociale

Jean-François Copé propose son étatisation

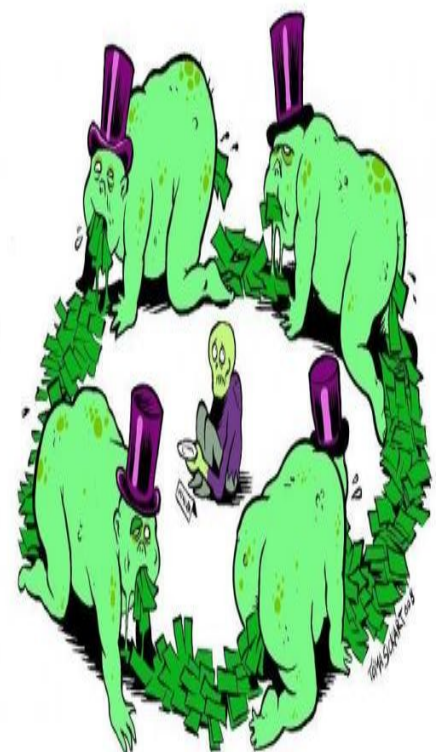
Dans une interview publiée vendredi 2 avril dans le journal Les Echos, le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale Jean-François Copé propose de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG. Cette proposition, à laquelle la CGT s'est toujours opposée, n'est pas nouvelle. Jean-François Copé va au bout de la logique de cette fusion impôt sur le revenu/CSG en proposant la fusion des URSSAF avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) du ministère du Budget. Il ne s'agit rien de moins que d'une étatisation de la Sécurité sociale.

Il est clair que cette proposition impliquerait nécessairement la fusion du Budget de l'Etat et de la loi de financement de la Sécurité sociale. Cela conduirait inéluctablement à la disparition des autres branches de la Sécurité sociale : la branche maladie, la branche vieillesse et la branche famille.

Les réformes que nous avons connues depuis le Plan Juppé, quelles que soient les entorses qu'elles avaient occasionnées à la démocratie sociale, n'avaient jamais remis en cause à ce point l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale selon lequel cette dernière est « un service public dont la gestion est confiée à ses usagers », principe qui justifie à la fois l'autonomie de la Sécurité sociale à l'égard de l'Etat et la gestion des caisses par des représentants des organisations syndicales et patronales.

Avec la proposition de Jean-François Copé, la notion de cotisations sociales, salaire socialisé disparaîtrait : elles deviendraient un impôt comme un autre qui évoluerait au gré des politiques publiques, et pourraient par exemple être remplacées par la TVA. Les finances sociales seraient noyées dans le budget de l'Etat, et passeraient sous les fourches caudines de la RGPP, ce qui signifie en particulier qu'elles seraient soumises à un objectif indifférencié de restriction des dépenses, fondé sur une logique purement comptable. Elles seraient soumises au même traitement que préconise Jean-François Copé pour les dépenses de l'Etat, c'est-à-dire un blocage en Euros courants. En clair les dépenses d'assurance maladie ou les retraites seraient érodées tous les ans du montant de l'inflation, au nom de la réduction des déficits, et de la règle sacro-sainte pour les libéraux du refus de la hausse des prélèvements obligatoires.

La CGT ne laissera pas détruire notre Sécurité sociale solidaire. Elle mettra tout en œuvre pour mobiliser les salariés autour de réponses novatrices, pour que la Sécurité sociale réponde aux besoins des salariés et des retraités d'aujourd'hui, comme à ceux des générations futures.



Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent à une journée nationale de mobilisation

Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le Président de la République ne réunisse un "sommet social" le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi "en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé" doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.

Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

R u b r i q u e d e A l i G a t o r

Nécrologie : Lech Kaczynski n'est hélas plus !

Après Jacques Marseille, c'est avec une peine insondable que notre rédaction a appris le décès brutal de Lech Kaczynski ! C'est à croire que Dieu n'exis-



te pas, pour rappeler auprès de lui tant de personnalités aussi exceptionnelles. Qui sera le suivant dans cette course effrénée à la mort ? Notre président ? Et pourquoi pas le Pape tant qu'on y est ?

Rappelons nous le souvenir du Président de la Pologne, ami de l'extrême droite, partisan de la peine de mort, homophobe assumé, ultra-catholique, défenseur acharné de

l'anti-avortement... Bref un humaniste notoire. C'est donc avec une grande douleur, une affliction sincère que nous avons appris sa disparition du paysage politique européen, en même temps que son épouse et nombre de généraux. Comme dans tout malheur, il existe malgré tout de l'espoir, votre reporter apprend de source sûre que comme les couilles, les Kaczynski vont par deux, et qu'il a un frère jumeau, Jaroslaw, le cadet car naît 45 minutes plus tôt. En trois quart d'heure, on peut faire un tas de choses, notamment louper un avion...

AG

La Performance sociale

Une nouvelle expression est en train d'apparaître au sein des cabinets de consultants et de certaines directions d'entreprises : la performance sociale. Elle risque de se diffuser rapidement, se situe dans le droit fil de l'approche techniciste et instrumentale qualifiée de « risques psychosociaux au travail ». Mesurons le chemin parcouru en presque 40 ans : au début des années 70, Antoine Riboud, alors PDG du groupe BSN, devenu Groupe Danone, posait les fondements du double projet économique et social. Ce qui alors, relevait du stratégique du projet, de la pénétration réciproque entre l'économique et le social, d'une ambition large et à long terme se trouve réduit à de la tactique, de l'instrumental, du mesurable, à la tentative de tempérer la performance économique par une performance sociale !

On refuse de voir que, relativement à la « souffrance au travail », c'est la notion même de performance qui est en cause. Qu'est-ce qu'une performance ? Un résultat mesuré et/ou évalué obtenu dans une compétition. On reste dans un contrôle du type « objectif/résultats » dont j'ai eu l'occasion, dans mon dernier livre, de montrer les dégâts opérant une véritable « mise en disparition » du travail.

Ce n'est pas le travail que l'on prétend soigner, mais le travailleur. On s'intéresse à sa santé mentale, on en fait un objet d'étude, on retrouve ce qu'il y a de plus dangereux dans la notion de « souffrance au travail » : faire de l'individu au travail un être passif, soumis aux affections externes, écrasé, impuissant, triste, malheureux. On nie ainsi ce qu'il y a de plus essentiel dans un humain : son caractère actif, sa capacité d'initiative, son pouvoir d'action et d'invention, sa tendance et nécessité de coopérer avec autrui, de s'écouter et de se comprendre réciproquement. On oublie à quel point les salariés sont sensibles au travail bien fait et reconnu comme tel, à l'effort consenti pour offrir des biens et services utiles à la société et aux autres. À quel point il est important de pouvoir donner du sens à son travail !

D'où vient la souffrance actuelle ? D'une négation pure et simple de ses caractères, négation de la capacité d'initiative, négation des potentiels portés par les individus et les collectifs, négation des intelligences mises en œuvre, négation des nécessaires coopérations. Et au total : négation du travail réellement effectué, de ses succès comme de ses difficultés, de ses conditions de réussite pour réaliser « du beau

travail ». Et terrible réduction des êtres humains à n'être que des objets, des instruments destinés à réaliser les fameuses « performances » qu'on leur impose sans débat possible. Et lorsque l'objet n'est plus « performant », on le jette ou le range dans un placard...

L'apparition actuelle de l'expression « performance sociale » redouble, sous couvert de « faire le bien », de « soigner », les mêmes réductions et négations. On oublie que le social n'est pas un objet, qu'il est composé par du vivant, d'humain, des désirs, des affects, des pensées intelligentes, des projets, des prises d'initiative. Qu'il se trouve tissé par des réseaux de compétences, des solidarités, des appartenances sociales, des devenirs communs, des amitiés, des aventures et expériences partagées. C'est de là que peut naître un travail de qualité, utile à la société. Le social n'est pas à côté de l'économique, il devrait en constituer le cœur.

En bref : parler de « performance sociale » est une aberration, qui, dans des situations déjà fragiles, ne peut qu'aggraver les choses. Il est urgent de changer de registre.

BRUXELLES, 7 avr 2010 (AFP)

Les eurodéputés ont accepté mercredi le projet français de nommer à titre transitoire des élus nationaux au Parlement européen à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, tout en critiquant un procédé pas conforme à "l'esprit" des textes.

Dans un vote préliminaire, la commission des affaires constitutionnelles du Parlement admet que "si les difficultés techniques ou politiques devaient se révéler insurmontables", la solution de nommer des élus nationaux "serait une option acceptable".

Reste qu'elle "n'est pas conforme à l'esprit de la loi de 1976" sur l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen et ne devrait pas constituer "un précédent", soulignent les eurodéputés.

Ils étaient consultés sur le projet de créer 18 sièges supplémentaires pour se mettre en conformité avec le traité de Lisbonne entré récemment en vigueur.

Plusieurs pays européens avaient anticipé ce changement et prévoient d'envoyer siéger au Parlement des candidats aux dernières élections européennes de juin 2009, qui auraient été alors élus si le traité avait déjà été en vigueur.

Mais la France, qui n'avait pas modifié sa loi électorale à temps, a jugé "constitutionnellement impossible" de recalculer le résultat des élections européennes comme s'il y avait eu 74 sièges à pourvoir au lieu de 72. Elle a annoncé qu'elle pourvoirait ses deux sièges avec des membres de son Assemblée nationale.

Vive la démocratie à la française !!!

M.Chatel, Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer que **10 000 professeurs** sur les 18 000 de la voie technologique devront s'adapter ou se **reconvertir**.

Après le **test** de la lettre envoyée le 28/01/2010 à 600 enseignants par l'Académie de Créteil les engageant à changer de métier, après la fin de la garantie d'emploi pour 12.000 fonctionnaires d'Etat de l'aviation civile, après l'annonce de la publication du décret mobilité pour le licenciement des fonctionnaires pour avril 2010, M.Sarkozy profite du refus des Fédérations des Fonctionnaires de diffuser un argumentaire sur la loi mobilité aux 5 millions de fonctionnaires.

La DAFP annonce la publication pour la fin juin 2010 du décret d'application de l'article 3 de la loi mobilité permettant le détachement des fonctionnaires des trois fonctions publiques dans la fonction publique **militaire**.

Fonctionnaires: 34.000 départs non remplacés en 2011 (Tron) Social-emploi-gouvernement-fonctionnaires

PARIS, 15 avr 2010 (AFP)

Trente-quatre mille fonctionnaires d'Etat ne seront pas remplacés en 2011, a indiqué Georges Tron, secrétaire d'Etat à la Fonction publique dans une interview au journal Les Echos paru jeudi.

"Nous continuerons (...) d'appliquer strictement le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux l'an prochain à la fonction publique d'Etat. Cela correspond, grosso modo, à 34.000 départs non remplacés", précise Georges Tron.

100.000 postes de fonctionnaires ont déjà été supprimés ces trois dernières années.

Cette même règle, ajoute-t-il s'appliquera également aux opérateurs de l'Etat (Météo-France, musées, etc), ce qui se traduira par le non remplacement de 2.000 postes en 2011, hors université.

"Les ministères ne peuvent plus réduire leurs effectifs en les transférant à leurs opérateurs", souligne-t-il.

A propos des collectivités locales, dont le nombre de fonctionnaires a augmenté, selon lui, de

330.000 entre 2000 et 2007, une réflexion devra être conduite "pour modifier, voire inverser la tendance".

Par ailleurs, le ministre précise que les premières négociations salariales triennales (2011-2013) dans la fonction publique débiteront en juin et se poursuivront en juillet.

En 2009, rappelle-t-il, "le gain moyen de pouvoir d'achat des fonctionnaires (a été) de l'ordre de 3,4%".

« Je suis fidele. à moi-même ! (Elle rit.) Je m'ennuie follement dans la monogamie, même si mon désir et mon temps peuvent être reliés à quelqu'un et que je ne nie pas le caractère merveilleux du développement d'une intimité. Je suis monogame de temps en temps mais je préfère la polygamie et la polyandrie. L'amour dure longtemps, mais le désir brûlant, deux à trois semaines. Après ça, il peut toujours renaître de ses cendres mais quand même : une fois que le désir est appliqué, satisfait, comblé, il se transforme. Le pauvre, qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse ? Moi, je ne cherche pas particulièrement l'établissement des choses : l'amour et le couple ne me rassurent pas. Je ne me sens jamais en couple, pourtant j'ai un amoureux que j'aime et qui vit avec moi. C'est mon côté garçon. D'ailleurs, comme les hommes, je sais très bien en compartimenter. Je sais faire mais avec un avantage sur eux : ma précision féminine (elle rit). Je ne me plante jamais ! Je suis quand même complètement femme avec ces sentiments supposés féminins qui m'envahissent parfois : la responsabilité, la culpabilité, le remords. Et puis ça passe et je redeviens cette espèce de kamikaze qui ne veut qu'une chose : vivre, vivre, vivre ! » Carlita dans "Figaro-Madame" en 2007 avant le tournage de "coup de foudre chez mickey"